



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU VAL DE MARNE

ISSN 0980-7683

RECUEIL

DES

ACTES ADMINISTRATIFS

RECUEIL

DU 14 JUIN 2018

PREFET DU VAL-DE-MARNE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU 14 JUIN 2018

SOMMAIRE

SERVICE DE LA PREFECTURE

**DIRECTION DE LA COORDINATION DES
POLITIQUES PUBLIQUES ET DE L'APPUI
TERRITORIAL**

Arrêté	Date	<u>INTITULE</u>	Page
	12/06/2018	Avenant à la convention de délégation de gestion en matière de permis de conduire du 6 novembre 2017 passée entre le Préfet d'Ille-et-Vilaine et le Préfet du Val-de-Marne	4

Avenant à la convention de délégation de gestion en matière de permis de conduire du 6 novembre 2017 passée entre le Préfet d'Ille-et-Vilaine et le Préfet du Val-de-Marne

Vu la convention de délégation de gestion de en matière de permis de conduire conclue le 6 novembre 2017 entre le Préfet d'Ille-et-Vilaine et le Préfet du Val-de-Marne ;

Considérant le transfert au centre d'expertise et de ressources titres « permis de conduire » de Rennes de l'instruction des demandes d'inscription à l'examen du permis de conduire des usagers domiciliés dans le département du Val-de-Marne,

Article 1^{er}

La convention susvisée est modifiée conformément aux articles 2 et 3 du présent avenant

Article 2

L'article 1^{er} est complété par l'alinéa suivant :

« La délégation porte également sur les demandes d'inscription à l'examen du permis de conduire. »

Article 3

L'article 2 est ainsi modifié :

1° Après le premier alinéa du 1., il est inséré un alinéa ainsi rédigé :

« • il instruit les demandes d'inscription à l'examen du permis de conduire des personnes domiciliées dans le département du Val-de-Marne, qui lui parviennent par voie dématérialisée ».

2° Le premier alinéa du 2. est supprimée

Article 4

Cet avenant prend effet à compter du 18 juin 2018. Il sera publié aux recueils des actes administratifs des préfectures des départements du Val-de-Marne et de l'Ille-et-Vilaine.

Fait le 12 juin 2018

Le Préfet du département d'Ille-et-Vilaine
Délégué

Signé

Christophe MIRMAND

Le Préfet du département du Val-de-Marne
Délégué

Signé

Laurent PREVOST

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS
DE LA PREFECTURE DU VAL-DE-MARNE**

POUR TOUTE CORRESPONDANCE, S'ADRESSER A :

**Monsieur le Préfet du Val-de-Marne
Direction des Ressources Humaines
et des Moyens**

**21-29 avenue du général de Gaulle
94038 CRETEIL Cedex**

Les actes originaux sont consultables en préfecture

Le Directeur de la Publication

Madame Fabienne BALUSSOU

Secrétaire Générale de la Préfecture du Val-de-Marne

**Impression : service reprographie de la Préfecture
Publication Bi-Mensuelle**

Numéro commission paritaire 1192 AD